L'ABEILLE.

PAR BOLLIET, MAGNE & Cie,
NO. 31, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

D'une publication qui, pour la modique prix de deux piastres pour l'année, des piastres pour la moitié pour trois mois, et quatre piastres pour le trimestre d'avance, donne tous les jours, excepté les Dimanches et Fêtes, une feuille d'impression, contenant quelquefois deux colonnes de matières, ne peut être appréciée à sa juste valeur que par ceux qui voudront bien s'en rendre acquéreurs.

Les Avances qui seront faites pour l'abonnement, ne souffriront aucune diminution, et cependant cette modique somme sera insuffisante pour couvrir les frais de papier, d'impression, et d'emballage, si nous ne trouvons pas dans les annonces un dédommagement.

Annonces.—Une pistre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de dix lignes en moins.

Les annonces pour l'année aux annonces.—Les annonces pour l'année ne seront pas changées et autres publications, $30, les noms pour navires à vapeur, ou les maisons de commerce, seront $40 par année.

Le prix fixé pour les souscriptions aux avis est limité à cinq lignes pour trois fois par semaine.

Les Avis des changements de domicile, ainsi que pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, ou articles signés par des messagers, les annonces de la nature ordinaire seront payées au taux des annonces ordinaires.

Les Avances qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion